

ACTION URGENTE

SIX PERSONNES DE PLUS EXECUTEES PAR PENDAISON

Après l'exécution de sept membres de la secte religieuse Aum Shinrikyo (Aum) au début du mois, les six autres hommes condamnés à mort dans la même affaire ont été pendus le 26 juillet 2018 au matin. La dernière fois que le Japon a exécuté plus de 10 personnes la même année remonte à 2008. En outre, il est très rare que le pays procède à deux séries d'exécutions au cours du même mois.

Satoru Hashimoto, Yasuo Koike (Hayashi), Kenichi Hirose, Kazuaki Okazaki (Miyamae), Toru Toyota et Masato Yokoyama ont été exécutés sans avis préalable dans les premières heures de la matinée jeudi 26 juillet 2018. En violation du droit international et des normes internationales, les autorités japonaises ont à nouveau procédé à des exécutions alors que quatre des prisonniers avaient une demande de nouveau procès encore en instance. Ces hommes avaient été condamnés à mort pour leur rôle dans l'attaque meurtrière au gaz sarin perpétrée dans le métro de Tokyo en 1995 ainsi que pour d'autres faits.

Il s'agit de la seconde exécution collective au Japon en l'espace de quelques semaines, sept autres membres de la secte Aum ayant déjà été pendus le 6 juillet. Alors que 13 personnes ont désormais été exécutées au mois de juillet 2018, plus de 100 prisonniers demeurent sous le coup d'une condamnation à mort sans savoir quand sera le dernier jour de leur vie. Au Japon, les condamnés à mort sont détenus dans des conditions pénibles, placés d'office à l'isolement et presque totalement privés de contacts humains. Les organes internationaux de protection des droits humains ont condamné à plusieurs reprises l'application de la peine de mort au Japon, notamment en dénonçant le secret qui entoure les exécutions et les périodes prolongées de détention à l'isolement.

Amnesty International s'oppose catégoriquement à la peine de mort, en toutes circonstances et sans aucune exception, indépendamment de la nature et des circonstances de l'infraction commise, de la situation du condamné, de sa culpabilité ou de son innocence, ou encore de la méthode utilisée pour procéder à l'exécution. Par conséquent, même si la récente série d'exécutions prouve certainement que le Japon est déterminé à maintenir la peine de mort, l'organisation continuera de faire campagne pour mettre fin à cette grave violation des droits humains.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 213/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa22/8803/2018/fr/>.

Noms : Satoru Hashimoto, Yasuo Hayashi, Kenichi Hirose, Kazuaki Miyamae, Toru Toyota, Masato Yokoyama
Hommes

Informations complémentaires sur l'AU 213/16, ASA 22/8835/2018, 26 juillet 2018

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

